Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240327-DE\_038\_2024-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

#### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 MARS 2024**

29- Objet: CONVENTIONS D'IMPLANTATION D'OUVRAGES ENEDIS

N° Ordre: DE-038-2024

Rapporteur : Francis Malisani, 1<sup>er</sup> vice-président Nomenclature : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation régulière du Président du 20 mars 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

### Membres présents (41) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: Mme Valérie TONIN Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: -

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: -

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice

DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Thierry PLANTÉ
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

### Membres absents ayant donné procuration (8) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Sébastien CRUSSIÈRES

Montesquieu: M. Alain POLO à M. Ludovic BIASOTTO

Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240327-DE\_038\_2024-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

**Nérac**: Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à M. Nicolas LACOMBE, Mélanie SERRE-SOLANO à M. Serge ARNAUNÉ, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,

## Membres absents excusés (1):

Mézin: Mme Dominique BOTTÉON

# Membres absents non excusés (2):

Lavardac : M. Georges BARBARA

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 41 Votants: 49

Absents: 11 - Dont « pour »: 49 - Dont suppléé: 0 - Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 8 - Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret communauté,

Vu la demande d'implantation d'ouvrages et de servitudes de câbles formulée par ENEDIS sur une parcelle appartenant à Albret Communauté sur la commune de BARBASTE,

Vu l'avis favorable de la commission voirie du 19 mars 2024.

Dans le cadre de ses missions, ENEDIS a sollicité Albret Communauté, propriétaire de la parcelle section AE 0115 lieu-dit LAUGA à BABRBASTE 47230, afin de pouvoir implanter des ouvrages type armoire électrique et accessoires, et bénéficier d'une servitude pour le passage des câbles et tout entretien et intervention nécessaire.

Deux conventions sont nécessaires : une convention de mise à disposition d'une partie du terrain d'environ 15m² (sur une emprise totale de 1 105m²), ainsi qu'une convention de servitudes.

L'occupation du domaine d'Albret Communauté s'effectue dans les conditions financières suivantes :

- Convention de mise à disposition, pour une indemnité annuelle de 1 000€ à verser à la signature, puis chaque année ;
- Convention de servitudes, pour une indemnité annuelle de 1.50€/m de câbles, à verser à la signature, puis chaque année;

Les conventions sont conclues pour la durée des ouvrages.

Au regard des droits conférés par les conventions précitées, elles seront authentifiées, en vue de leur publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, aux frais d'ENEDIS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240327-DE\_038\_2024-DE Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions dites « Convention de mise à disposition » et « Convention de servitudes » avec ENEDIS pour l'implantation d'ouvrages sur la parcelle AE0115 lieu-dit LAUGA à BARBASTE, et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli, Président Jean-Louis Molinié Secrétaire de séance

ALBRET COMMUNAUTE A7800 PRERAC

Publication le :

- 2 AVR. 2024